



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-septième session

4-15 mai 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2008-2009 (session directive)

Priorités d'action des grands groupes s'agissant de l'agriculture, du développement rural, de la terre, de la sécheresse, de la désertification et de l'Afrique**

Note du Secrétariat

1. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable¹ et les décisions prises par la Commission du développement durable² à sa dix-septième session prévoyaient une participation renforcée des grands groupes aux activités de la Commission ainsi qu'à l'application d'Action 21³, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21⁴ et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

2. Le Bureau de la dix-septième session de la Commission du développement durable a décidé de continuer à s'inspirer des pratiques faisant appel à la participation des sessions précédentes de la Commission et du Sommet mondial pour le développement durable⁵, en invitant les grands groupes à faire des

* E/CN.17/2009/1.

** Les vues et opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

² *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 9* (E/2003/29).

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

⁴ Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe.

⁵ La participation multipartite aux sessions de la Commission fait maintenant partie intégrante de son programme de travail officiel depuis sa sixième session, par le biais du lancement d'un dialogue en réponse à la résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, recommandant que la



communications écrites devant servir de base à la fois aux dialogues multipartites et aux débats interactifs de la dix-septième session de la Commission.

3. Pour l'organisation des apports et contributions des grands groupes aux travaux de la dix-septième session de la Commission du développement durable, les méthodes utilisées lors des sessions antérieures et le recours à un groupe directeur multipartite autosélectionné, composé de représentants des organisations du réseau membres des neuf grands groupes, ont été retenus⁶. Les partenaires organisateurs sont les suivants : Women Organizing for Change in Agricultural and Natural Resource Management, African Women Leaders in Agriculture and the Environment et la fondation GRATIS, pour les femmes; le Groupe de jeunesse de la Commission du développement durable, pour les jeunes et les enfants; le Forum des populations autochtones de la Commission du développement durable, Tebtebba – le Centre international des populations autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques et le Réseau pour la défense de l'environnement, pour les populations autochtones; le Sustainable Development Issues Network (par l'intermédiaire de la Northern Alliance for Sustainability, du Third World Network et du Centre international de liaison pour l'environnement), pour les organisations non gouvernementales; le Conseil international pour les initiatives écologiques locales – pouvoirs locaux en faveur de la durabilité, pour les autorités locales; la Confédération internationale des syndicats libres, pour les travailleurs et les syndicats; la Chambre de commerce internationale, CropLife International et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, pour les entreprises et les industries; le Conseil international pour la science et la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, pour la communauté scientifique et technique; et la Fédération internationale des producteurs agricoles, pour les agriculteurs. Ces organisations ont contribué à l'établissement du document portant sur les priorités d'action des grands groupes s'agissant de l'agriculture, du développement rural, de la terre, de la sécheresse, de la désertification et de l'Afrique, qui se trouve en annexe à la présente note.

4. Ce document donne un aperçu des contributions faites par les grands groupes aux débats concernant les principales options existantes et les mesures à envisager pour hâter l'application des textes. Il se fonde sur les communications présentées par les grands groupes à la dix-septième session de la Commission, dans lesquelles ces derniers faisaient part de leurs vues générales sur l'état de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des questions thématiques inscrites à l'ordre du jour, et faisaient notamment référence aux thèmes transversaux, aux succès remportés et aux difficultés de mise en œuvre rencontrées et aux apports concrets⁷. Le document

Commission multiplie les échanges avec les représentants de grands groupes, en organisant notamment davantage de séances de concertation consacrées à des thèmes précis. Les dialogues établis en 1998 ont depuis lors été reconnus comme constituant un modèle participatif unique permettant d'associer efficacement les grands groupes et les gouvernements à un dialogue véritable sur les questions de développement durable.

⁶ Dans le chapitre 3 d'Action 21, les grands groupes sont définis comme comprenant les femmes, les enfants et les jeunes, les populations autochtones, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les travailleurs et les syndicats, les entreprises et les industries, la communauté scientifique et technique et les agriculteurs.

⁷ Les documents de synthèse présentés par les grands groupes à la seizième session de la Commission du développement durable ont été publiés sous les cotes E/CN.17/2008/13 et E/CN.17/2008/13/Add.1 à 9 et sont disponibles sur Internet à l'adresse : http://www.un.org/esa/sustdev/documents/docs_sdissues_major_groups.htm.

présente diverses opinions sur les orientations à suivre et propose un certain nombre de solutions à l'intention des décideurs. Il servira de point de départ à la participation des grands groupes à la réunion préparatoire intergouvernementale et à la dix-septième session de la Commission. Les grands groupes ont certes des divergences de vues sur les besoins auxquels il faut répondre et les éventuelles synergies à développer, mais ils se rejoignent sur plusieurs questions, notamment le rôle essentiel de partenaires qu'ils jouent à l'appui des efforts déployés de concert en faveur du développement durable.

Annexe

Priorités d'action des grands groupes s'agissant de l'agriculture, du développement rural, de la terre, de la sécheresse, de la désertification et de l'Afrique

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Les femmes	5
II. Les enfants et les jeunes	7
III. Les populations autochtones.	11
IV. Les organisations non gouvernementales	15
V. Les autorités locales	19
VI. Les travailleurs et les syndicats	22
VII. Les entreprises et les industries	26
VIII. La communauté scientifique et technique	28
IX. Les agriculteurs	32

I. Les femmes

L'égalité entre les sexes est indispensable pour accélérer le développement durable des thèmes visés de la Commission du développement durable à ses seizième et dix-septième sessions. Elle recouvre d'importantes questions relatives aux droits fondamentaux des femmes dans le monde entier.

1. Les options et les politiques prioritaires proposées ci-après relèvent du domaine où les grands groupes de femmes en tant que principales intéressées peuvent jouer un rôle essentiel.

2. Les gouvernements sont invités de façon pressante à mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en particulier l'article 14 axé sur les femmes rurales, et la Charte africaine sur les droits des femmes en Afrique.

3. Le visage de l'agriculteur et du gestionnaire des ressources naturelles est principalement féminin. La sensibilisation aux inégalités entre les sexes est nécessaire mais elle ne suffit pas pour dissiper l'incompréhension qui règne chez les hommes et les femmes, à tous les niveaux, à cet égard. La prise en compte systématique des sexospécificités et les modifications apportées aux politiques, aux institutions et aux programmes sont nécessaires pour réunir les conditions permettant aux agricultrices et aux femmes et aux hommes professionnels qui soutiennent leurs efforts d'être à l'avant-scène et d'occuper le centre des structures et des processus de réorientation à tous les niveaux, en reconnaissant leur rôle en tant que producteurs d'aliments de base et gestionnaires de l'environnement. Nous demandons que des relations de partenariat soient établies entre les femmes chefs de file dans le domaine agricole et les agricultrices afin de les aider à réussir dans ces rôles critiques.

4. De nombreux gouvernements confirment déjà un taux de participation des femmes de 30 % dans les processus de décision. Ce pourcentage devrait passer à 50 % au moins à tous les niveaux de décision, de la représentation nationale à des projets de développement au niveau local. Cette participation devrait être soutenue par des mesures visant à en assurer l'application, notamment des crédits budgétaires pour mettre en place les capacités nécessaires et renforcer les compétences en matière de direction chez les agricultrices et les agentes de vulgarisation qualifiées.

5. L'accès à la terre et à l'eau et le droit d'en disposer librement doit être assuré au moyen d'une législation d'application. Il faut veiller à mettre en place des politiques agraires et foncières, des lois sur l'eau, des dispositions réglementaires relatives aux ressources communes et assurer un accès aux pâturages et aux ressources en eau (y compris l'eau irriguée et récupérée). La capacité d'hériter et de posséder des terres doit être garantie à toutes les femmes, comme cela est déjà incorporé dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relatives aux droits de l'enfant et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

6. Les femmes étant les principales personnes dans le ménage à subvenir aux besoins en matière d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement, il est impératif que des politiques nationales de l'eau et de l'assainissement soient instaurées ou améliorées pour assurer aux femmes et aux hommes un accès équitable, en

particulier à un approvisionnement en eau potable. Les équipements sanitaires doivent être améliorés dans le respect des vues et des préférences des femmes.

7. L'éducation, en particulier dans le cas des filles, la formation professionnelle des femmes et les programmes d'alphabétisation des adultes sont essentiels et devraient se fonder sur le principe de la formation des formateurs. La formation devrait être conçue en tenant compte de l'analphabétisme, surtout lorsque les femmes doivent avoir compétence pour effectuer des travaux mineurs d'entretien du matériel de transformation agro-alimentaire (assurer l'accès aux outils et aux moyens pour réparer), s'engager dans la production animale, effectuer des tests de pH et de fertilité des sols, comprendre les pratiques technologiques après récolte et maîtriser les connaissances de base de comptabilité et les stratégies de commercialisation.

8. Les femmes doivent être consultées pendant les phases de planification de toute production de bioénergie et de biocarburants. Certaines orientations stratégiques peuvent favoriser le développement rural et l'autosuffisance, notamment la fourniture de sources d'énergie locales aux communautés rurales et l'ouverture de nouvelles possibilités de marché aux agriculteurs.

9. Les pratiques d'adaptation et d'atténuation pour lutter contre les changements climatiques doivent tenir compte de leurs effets sur les femmes car, souvent, ce sont elles les plus durement touchées en temps de crise alimentaire, lors d'inondations et de sécheresses, en cas de perte de bétail et autres graves perturbations environnementales provoquées par les changements climatiques. Il conviendrait de créer un fonds d'adaptation destiné exclusivement à aider les femmes à faire face aux changements climatiques. Les femmes étant les plus touchées par la crise alimentaire, il importe au plus haut point d'accorder une attention particulière aux femmes chefs de ménage et aux veuves.

10. Il y aurait lieu de prévoir des mesures incitatives pour les petites exploitantes agricoles afin de faciliter leur transition vers des pratiques écologiquement et économiquement durables, en leur assurant un accès au crédit, aux intrants, à la technologie et aux marchés. Il faut améliorer l'état des infrastructures rurales et prévoir des installations de stockage. La promotion de la collaboration au niveau local entre les agricultrices, les transformateurs et les importateurs et exportateurs pour encourager les coopératives locales ayant une représentation équitable des femmes doit être liée aux acteurs de la chaîne des valeurs et à l'information commerciale.

11. Il est essentiel de promouvoir le développement des innovations technologiques dans le secteur agricole, diffuser les connaissances sur les nouvelles techniques améliorées et celles existantes et mettre au point des techniques et des dispositifs adaptés aux besoins des femmes. Les connaissances traditionnelles des femmes doivent être reconnues et intégrées dans les programmes de recherche. Pour une meilleure innovation rurale, les agricultrices et les éleveuses doivent faire partie du processus de recherche.

12. Il faut former davantage de femmes à la vulgarisation agricole et leur offrir de meilleures incitations pour les encourager à rester dans les zones rurales. Il faut favoriser la mise en place de fermes-écoles, des échanges de visites de formation et des mesures positives afin d'accroître le pourcentage de femmes inscrites dans les programmes de formation agricole. Il est indispensable d'assurer l'équilibre entre

les sexes au sein de toutes les équipes d'agents de vulgarisation et de fournir un accès subventionné aux agricultrices pauvres là où l'assistance en matière de vulgarisation est confiée au secteur privé.

13. Des mesures doivent être prises pour améliorer les conditions de travail des femmes, y compris en ce qui concerne l'exposition à des produits chimiques toxiques, les travaux pénibles et les inégalités au point de vue de la rémunération et des prestations. Il conviendrait d'intégrer dans les programmes de renforcement des capacités divers moyens pour protéger les femmes et développer leur aptitude à la négociation dans le lieu de travail.

14. Le VIH/sida a de graves répercussions sur les femmes parce que ce sont elles les principales dispensatrices de soins non seulement sur leur lieu de travail mais également au foyer. Les programmes de santé doivent cibler les femmes en ce qui concerne cette question transversale essentielle.

15. Les critères des organismes de financement comprennent souvent une preuve de statut légal et des expériences antérieures concluantes en dépit de l'incapacité de la plupart des organisations de femmes à obtenir une reconnaissance juridique en raison d'un manque de ressources ou de procédures juridiques complexes. Les décideurs doivent élaborer, au niveau national, un changement de paradigme et des solutions novatrices permettant d'orienter les ressources et les fonds au profit des agricultrices pauvres.

16. Des indicateurs sexospécifiques et une collecte de données ventilées (par sexe et par âge) doivent faire partie d'un programme de suivi et d'évaluation et être utilisés pour améliorer les politiques et faciliter la recherche. Les institutions de recherche agricole devraient élargir leurs activités pour intégrer des préoccupations sociales, économiques et environnementales ainsi que des méthodes participatives qui facilitent la contribution des femmes.

17. À l'échelle mondiale et en Afrique, les femmes doivent pouvoir travailler en collaboration avec les gouvernements et toutes les parties prenantes pour passer de la gestion de la pauvreté à la réduction de la pauvreté. Il faut orienter les politiques agricoles vers des activités génératrices de revenus, la création d'emplois et l'augmentation de la production alimentaire pour renforcer la sécurité alimentaire dans les zones rurales.

II. Les enfants et les jeunes

A. Introduction

18. Les enfants et les jeunes d'aujourd'hui ont hérité d'un monde qu'ils n'ont pas contribué à façonner, et dont l'avenir repose en grande partie sur les décisions et les actions des gouvernements et autres parties prenantes. Dans ces décisions, le développement durable doit être envisagé d'un point de vue technique ou économique dans un cadre éthique. Les jeunes représentent une source inexploitée d'enthousiasme et d'innovation pour relever les défis du développement durable. La collaboration avec des jeunes dirigeants permettra d'assurer une culture de responsabilité éthique et environnementale aux générations futures.

B. Afrique

VIH/sida

19. On ne peut ignorer le rapport entre la stagnation économique rurale, la migration urbaine et la propagation du VIH/sida. La réduction des possibilités économiques dans les zones rurales crée sur les hommes ruraux une pression importante qui les force à migrer vers des zones urbaines à la recherche d'emploi. Selon les données recueillies sur l'incidence du VIH dans l'ensemble de l'Afrique orientale et australe, tout porte à croire que le VIH est très répandu le long de ces routes migratoires.

Aide et investissements

20. Il faudrait faire en sorte que l'aide et les investissements dans la productivité agricole en Afrique subsaharienne soient un processus participatif incluant les agriculteurs et les éleveurs, en tenant compte des conditions, des besoins et des aspirations des citoyens africains et de leurs gouvernements. Il en résultera une planification plus solide et mieux adaptée au contexte ainsi qu'un renforcement de la crédibilité politique des gouvernements en quête d'aide et d'investissement.

21. Une gouvernance africaine plus solide et une collaboration transfrontalière accrue sont essentielles pour créer une infrastructure durable, résoudre les problèmes liés à l'eau et la souveraineté alimentaire et réduire les conflits en Afrique.

C. Agriculture

Agriculture durable

22. L'agriculture constitue le fondement même de la vie économique et communautaire dans de nombreuses parties du monde. Les stratégies de développement visant à promouvoir des pratiques agricoles durables profitent en fin de compte aux agriculteurs, aux propriétaires de bétail, aux pauvres et à la société en général. Une agriculture écologiquement responsable qui préserve les ressources des sols et fournit des services écosystémiques et renforce la viabilité à long terme du secteur agricole. Il faudrait encourager les jeunes, les petits exploitants agricoles et les femmes à s'orienter vers une agriculture durable, carrière intellectuellement et matériellement gratifiante.

Conservation de la biodiversité

23. La conservation de la biodiversité, appuyée par des initiatives telles que les banques de semences gérées par la collectivité, la promotion des races et des espèces indigènes et les programmes d'échange de connaissances, devrait être intégrée dans la conception et la mise en œuvre de politiques et stratégies de conservation et de développement durables.

Sécurité alimentaire

24. La concurrence des terres et autres ressources pour cultiver des produits agricoles destinés à la production de biocarburant peut l'emporter sur les avantages potentiels d'une énergie plus propre, en particulier dans les zones où les ressources

sont menacées. L'introduction des biocarburants et des organismes génétiquement modifiés dans certaines circonstances a conduit à une perte de la diversité des cultures et à une pression accrue sur les terres marginales et les ressources en eau. Cependant, en s'appuyant sur une bonne évaluation et une réglementation renforcée au niveau international, les biocarburants pourraient éventuellement fournir une énergie propre et les organismes génétiquement modifiés pourraient aider à résoudre les besoins croissants de la production alimentaire. Aussi faut-il évaluer sérieusement et continuellement leur véritable impact et viabilité.

25. Il est également essentiel d'investir massivement dans la recherche sur des cultures importantes pour la protection de la sécurité alimentaire afin de faire face aux changements climatiques.

D. Sécheresse et désertification

26. Tous les pays ont la responsabilité de transformer le processus de production et les modes de consommation qui influent sur le climat et contribuent à la désertification.

27. Il est nécessaire de mettre au point et d'utiliser des systèmes d'alerte rapide en cas de phénomènes météorologiques afin de faciliter la préparation et l'adaptation, en particulier dans le secteur agricole. L'implication de divers acteurs, y compris celle des jeunes, dans la création de stratégies de lutte contre la sécheresse et la désertification, fera en sorte que les plans d'atténuation et d'adaptation seront accessibles et durables. Les technologies de l'information et des communications donneraient également aux collectivités touchées par la sécheresse les moyens d'intervenir et réorienteraient le développement rural vers une approche participative à long terme et une plus grande appropriation par la collectivité.

E. La terre

Droits fonciers

28. L'insécurité foncière empêche les petits exploitants d'investir dans la gestion durable de leurs terres et leurs ressources naturelles. Cette insécurité influe en particulier sur les pauvres et les groupes marginalisés, en particulier les populations autochtones, les jeunes et les femmes.

Gestion des terres

29. Il serait possible de freiner la migration urbaine causée par la rareté des ressources et la croissance de la population en mettant en place des politiques qui encouragent une meilleure gestion des terres et une distribution des ressources plus équitable, notamment la gestion communautaire des ressources locales.

F. Développement rural

30. Pour améliorer les indicateurs de développement humain, il faudrait augmenter sensiblement l'investissement mondial dans les infrastructures matérielles,

notamment les routes, les centrales électriques, les réseaux d'approvisionnement en eau potable et les services de santé.

Développement économique

31. Pour accroître la sécurité financière des travailleurs agricoles, il est primordial de mettre en place des services d'appui et des institutions de crédit ainsi que d'assurer l'accès des petits exploitants, des femmes et des jeunes aux marchés financiers. Cela comprend également la création d'emplois et d'autres possibilités dans le secteur non agricole.

G. Questions intersectorielles

Éducation

32. La planification de l'éducation devrait viser à renforcer les capacités des populations rurales à contribuer de façon significative au processus de développement et refléter les réalités et les besoins locaux. Les objectifs de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable devraient être envisagés dans ce cadre éducatif.

33. La création de programmes d'éducation formelle axés sur la collectivité et une meilleure accessibilité à ces programmes permettront de ralentir l'exode rural, de renforcer la sécurité économique des familles, d'encourager les enfants à perpétuer des traditions agricoles et pastorales viables et de décourager le travail des enfants.

Eau et assainissement

34. Pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, tout programme durable en matière d'eau et d'assainissement nécessite la participation des membres de la collectivité, en particulier des femmes et des jeunes filles, dans un processus éducatif d'organisation, de planification, de mise en œuvre et d'évaluation du projet.

Questions relatives à l'égalité des sexes

35. L'égalité des sexes est une condition préalable au développement durable. Il est nécessaire que les femmes et les jeunes filles bénéficient des mêmes possibilités d'accès à l'éducation et du même respect que les hommes. L'intégration d'une perspective sexospécifique est aussi une démarche essentielle pour encourager la contribution, l'engagement et la coopération des jeunes filles et des femmes lors de la planification d'initiatives en rapport avec le développement durable.

Stratégies nationales de développement durable

36. Les parties prenantes, notamment les organisations non gouvernementales et intergouvernementales et les entreprises sociales, se trouvent particulièrement bien placées pour assurer la mise en œuvre efficace des stratégies nationales de développement durable, en offrant aux gouvernements la possibilité de mettre à profit leurs compétences et en mettant en place un mécanisme de responsabilisation permettant aux gouvernements de faire la démonstration d'une application responsable de solutions. La coopération entre les secteurs public et privé et la société civile améliorera grandement l'efficacité de ces stratégies.

Cadres éthiques pour la collaboration, les négociations et les échanges internationaux

37. Les changements climatiques présentent un exemple du besoin pressant d'un cadre éthique pour les négociations internationales. Il est nécessaire de mettre en place des mesures et des stratégies judicieuses d'un point de vue éthique pour s'attaquer à l'injustice environnementale et soutenir les communautés touchées, tout en faisant participer les jeunes.

38. Il faudrait reprendre les accords commerciaux internationaux, en mettant un accent particulier sur la prévention des augmentations massives des prix des produits agricoles qui exacerbent les crises alimentaires.

III. Les populations autochtones

A. Introduction

39. Le développement économique, social et culturel des populations autochtones est lié à la promotion, la reconnaissance et le respect de leurs droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La Déclaration fournit un cadre global et l'idéal commun à atteindre par les organes de l'ONU, les institutions financières internationales, les États et les populations autochtones dans un esprit de partenariat et de respect mutuel.

40. Cette approche fondée sur le respect des droits de l'homme, combinée à une approche écosystémique, pose les fondements d'un développement durable, notamment en ce qui concerne les thèmes de la Commission sur l'agriculture, la terre, le développement rural, la sécheresse, la désertification, l'eau et l'assainissement.

41. Les populations autochtones ont proposé les recommandations suivantes en se servant de ce cadre pour la promotion d'un équilibre et d'une répartition équitable sur le plan social et écologique.

B. Agriculture

42. La planification d'un développement durable est nécessaire pour faire respecter les droits des populations autochtones à la terre, aux territoires et aux ressources et faire reconnaître la contribution positive de leurs connaissances traditionnelles, innovations et pratiques.

43. Il est essentiel de revitaliser et promouvoir des approches agricoles écologiques qui permettent aux populations autochtones, aux collectivités locales et aux petits exploitants de soutenir et d'accroître la production alimentaire locale à faible coût, des technologies et des intrants facilement disponibles sans causer de dommages à l'environnement.

44. Il conviendrait d'encourager les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, telles que la constitution d'une banque de semences, la propagation et le partage des variétés, des espèces et des technologies locales de préférence aux variétés commerciales à haut rendement et aux semences génétiquement modifiées qui nécessitent l'utilisation d'intrants et de technologies agrochimiques.

45. Il est essentiel de reconnaître la contribution importante des pratiques coutumières des populations autochtones en matière de gestion des ressources naturelles et d'agroforesterie à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leur impact et de soutenir également les pratiques communautaires et la gestion adaptée qui apportent des réponses inestimables à la sécurité et la souveraineté alimentaires et aux changements climatiques.

46. Des mesures devraient être prises pour lutter contre les effets négatifs des expropriations d'entreprises et du contrôle des terres, des eaux et des ressources des populations autochtones, notamment le développement d'industries extractives, de plantations en monoculture et d'agrocarburants qui entraînent des déplacements de populations autochtones et une perte considérable de la biodiversité.

47. Il faudrait favoriser des transferts de technologies appropriées, un partage collectif de la propriété et du contrôle et un examen multipartite approfondi de leur impact et opportunité.

48. Des récompenses et des mesures incitatives devraient être offertes aux populations autochtones et aux petits exploitants qui sont les gestionnaires de la biodiversité et les prestataires de divers services écosystémiques.

C. La terre

49. Il est essentiel de respecter, reconnaître et promouvoir les lois coutumières des populations autochtones sur la propriété, l'utilisation et la gestion des terres et des ressources pour leur survie et leur bien-être.

50. Il y aurait lieu de réformer les lois foncières et les politiques agraires en vue de protéger le statut d'occupation et les droits fonciers des populations autochtones et des petits exploitants ou paysans.

51. Il faudrait prendre en considération les nombreuses valeurs environnementales, sociales, culturelles et spirituelles de la terre, de la mer et des ressources naturelles et la vision « cosmique » des populations autochtones.

52. Des mesures devraient être prises pour promouvoir la souveraineté alimentaire fondée sur les droits à l'alimentation et à l'autodétermination.

53. Il conviendrait d'adopter des politiques commerciales visant à promouvoir et soutenir la production locale et les moyens de subsistance liés à l'agroforesterie, l'élevage, la pêche et autres métiers traditionnels, ainsi que les marchés locaux, régionaux et nationaux.

54. Il faudrait reconnaître le rôle fondamental que jouent les femmes dans l'agriculture et la pêche et dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. Les réformes agraires axées sur la redistribution des terres devraient leur permettre d'accéder à la terre et aux ressources naturelles dont elles auraient le contrôle et garantir leur représentation dans les mécanismes de prise de décisions.

D. Développement rural

55. Des mesures devraient être prises pour accorder la priorité aux programmes de développement rural visant à garantir aux petits exploitants et aux populations

l'accès à la terre et la souveraineté alimentaire de préférence aux programmes dont l'objectif est l'extraction des ressources naturelles à des fins commerciales et lucratives.

56. Il faudrait prendre en considération les « projets de vie » des populations autochtones et leurs plans de développement durable au niveau local, fondés sur la participation de la collectivité à la définition des priorités, la prise de décisions et la gestion des ressources.

57. Les connaissances traditionnelles devraient être intégrées dans les politiques de développement rural et les interventions dans ce domaine qui facilitent l'exploitation rationnelle des ressources en eau, des terres, des forêts et des ressources halieutiques et préservent la biodiversité.

58. Des mesures devraient être prises pour appliquer une gestion équitable et globale des ressources en eau et satisfaire les demandes conflictuelles provenant en particulier de l'agriculture irriguée.

59. Des services de vulgarisation locaux revalorisant et appuyant les systèmes et réseaux traditionnels de transmission des savoirs, grâce auxquels des agriculteurs spécialement formés à cette fin transmettent leurs connaissances à d'autres agriculteurs, devraient être reconnus et encouragés.

60. Des systèmes énergétiques décentralisés et gérés localement devraient être soutenus et mis en service.

61. Il y aurait lieu d'appliquer le principe de la participation au développement des équipements et des marchés, permettant d'offrir aux agriculteurs des solutions techniques plus nombreuses et de faciliter les innovations.

62. Il conviendrait de soutenir les moyens de subsistance traditionnels, l'usage coutumier et la gestion traditionnelle durable des ressources naturelles des populations autochtones.

E. Sécheresse et désertification

63. Il est essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation de la sécheresse qui permettent d'identifier les plus vulnérables et les raisons de leur vulnérabilité, de donner la priorité aux facteurs qui peuvent être traités à court, moyen et long terme et d'intégrer l'action dans le cadre plus large d'un programme de développement.

64. Il faudrait adopter une approche globale de l'utilisation des terres, comportant notamment une rotation des cultures soigneusement planifiée pouvant aider à minimiser l'érosion et permettant, pendant les années ou les mois les plus secs, la plantation de cultures nécessitant moins d'eau, une agriculture de conservation, la récupération des eaux de pluie, le recyclage de l'eau, des restrictions d'eau appropriées et l'ensemencement des nuages.

65. Un appui devrait être fourni au développement et à l'installation de techniques locales simples consistant par exemple à creuser des puits peu profonds, construire des barrages souterrains, installer des impluviums pour la récupération de l'eau, donnant ainsi un accès à l'eau pour la consommation des ménages et l'hygiène et

pour les activités économiques dont l'élevage du bétail, la fabrication de briques ou les petites exploitations agricoles.

66. Il faudrait adopter des politiques qui apprécient à sa juste valeur l'importance des zones arides du point de vue économique, écologique, social, culturel et politique et respectent les droits fonciers et autres droits des éleveurs et des gardiens de troupeaux.

67. Il faudrait évaluer les coûts de l'inaction des gouvernements et des divers secteurs face à la dégradation des zones arides.

68. Il est essentiel de reconnaître et promouvoir les connaissances traditionnelles dans la lutte contre la désertification.

69. Il faudrait encourager les connaissances traditionnelles et faciliter les innovations et l'amélioration des méthodes de production adaptées au stress climatique comme, par exemple l'élevage.

70. Une collaboration entre toutes les parties prenantes aux projets de développement dans les zones arides et les pâturages, associée à une augmentation des investissements, devrait être renforcée.

E. Eau et assainissement

71. Il faudrait reconnaître et promouvoir les connaissances traditionnelles et pratiques novatrices des populations autochtones pour la gestion collective et la conservation de leurs ressources en eau.

72. Il faudrait reconnaître le rôle vital des populations autochtones dans le maintien des forêts et des bassins hydrographiques et offrir aux protecteurs légitimes des ressources naturelles, de la biodiversité, des forêts et des bassins hydrographiques des systèmes d'aide, des incitations et une juste rétribution pour les services environnementaux qu'ils fournissent.

73. Il est essentiel de lutter contre la destruction des habitats naturels et des écosystèmes, la pollution des sols et des eaux, l'épuisement des sources d'eau en raison des industries extractives comme l'exploitation minière et les grands barrages et de mettre en place des mesures pour sanctionner les contrevenants.

74. Il faudrait accorder la priorité aux programmes et projets relatifs à l'eau comme moyen d'assurer la subsistance, la consommation, la santé et l'hygiène des collectivités locales.

75. Il faudrait remédier aux insuffisances de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement et de l'élimination des déchets dans les zones rurales les plus vulnérables aux maladies d'origine hydrique et autres maladies écologiques.

76. Il faudrait mettre au point, avec l'appui des gouvernements, des plans communautaires viables pour la protection et la gestion des terres et des mers.

77. Il faudrait promouvoir la sylviculture communautaire pour conserver les ressources en eau dans les petits bassins fluviaux.

IV. Les organisations non gouvernementales

A. Introduction

78. Il est essentiel de promouvoir des stratégies fondées sur le respect des droits au développement, notamment le droit à l'alimentation et à l'autodétermination, le droit des peuples et des États de déterminer leurs propres politiques qui protègent la sécurité alimentaire, la qualité de l'environnement et les moyens de subsistance, et d'adopter des réformes foncière et agraire qui s'inscrivent dans le cadre d'un mécanisme de défense des droits de l'homme.

79. La souveraineté alimentaire devrait jouer un rôle essentiel dans la prise de décisions concernant l'utilisation des ressources et les politiques commerciales.

80. Le droit des collectivités d'accéder à la terre, à l'eau, aux semences et à d'autres ressources productives et d'en avoir le contrôle devrait être reconnu.

81. Il faudrait modifier les modes de production et de consommation non viables ou y mettre fin.

82. Les droits des petits producteurs, des agriculteurs, des pêcheurs, des éleveurs et des populations autochtones de participer directement aux processus de prise de décisions et à la gestion des ressources et de s'organiser collectivement ainsi que d'accéder à la justice et d'obtenir réparation devraient être reconnus.

83. Il faudrait assurer la participation de la société civile au processus de développement, ainsi qu'un appui gouvernemental et intergouvernemental aux efforts qu'elle déploie dans l'exécution de projets, l'éducation et l'information, la mobilisation et la mise en place de mécanismes de responsabilisation.

B. Politiques visant à promouvoir le développement durable

1. Agriculture

84. Il faudrait encourager les techniques agroécologiques de production alimentaire, notamment l'agriculture biologique, les méthodes d'élevage rationnelles, la diversification des cultures à forte valeur ajoutée et les cultures alternatives qui consomment peu d'eau et d'énergie et qui sont gérées à l'échelon local, ainsi que la création et l'extension d'infrastructures, de marchés et de réseaux locaux et régionaux qui profitent aux petits exploitants.

85. Il faudrait faire connaître le rôle important que joue l'élevage dans les domaines social, environnemental et économique et dans le secteur de la protection sociale.

86. Il est essentiel de reconnaître l'importance des connaissances traditionnelles et locales, du consentement préalable en connaissance de cause des collectivités concernant l'accès à ces connaissances et ressources et du partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation commerciale.

87. Il faudrait encourager les pratiques locales, telles que l'utilisation de variétés résistantes au stress et le reboisement, pratiques extraordinairement précieuses pour ce qui de l'adaptation aux changements climatiques.

88. Il est essentiel d'encourager des transferts de technologies qui utilisent des systèmes autochtones appropriés de transmission des connaissances en même temps qu'une science écologique moderne et qui donnent lieu à un partage de la propriété et du contrôle, ainsi qu'un examen multipartite approfondi de leur opportunité.

89. Les technologies qui ont des effets néfastes sur l'environnement, la biodiversité et la santé humaine, notamment les organismes génétiquement modifiés, devraient être éliminées progressivement.

90. Il faudrait favoriser la mise en place de chaînes de production et de distribution courtes.

91. Il conviendrait d'offrir des mesures d'incitation aux petits producteurs pour qu'ils fournissent des services écosystémiques et protègent la diversité biologique.

92. Il faudrait faciliter l'accès des petits producteurs, des collectivités et des organisations locales aux services et infrastructures d'appui, tels que le crédit, les marchés, y compris la certification et l'étiquetage, la technologie et l'information.

93. Il conviendrait d'examiner de près la situation locale quand il est question de fournir une aide alimentaire d'urgence ou des semences.

2. La terre

94. La réforme agraire devrait assurer le statut d'occupation des petits exploitants, des paysans, des populations autochtones et des femmes, et être assortie de services de soutien adéquats. Elle devrait s'appuyer sur la vision « cosmique » qu'ont sur les territoires les paysans, les sans-terres, les populations autochtones, les pêcheurs, les éleveurs nomades, les minorités ethniques et les personnes déplacées.

95. Les droits des femmes en ce qui concerne la terre devraient être reconnus, en veillant à ce qu'elles aient accès aux terres et aux ressources naturelles et puissent y exercer leur contrôle et en garantissant leur représentation dans les mécanismes de prise de décisions.

96. Il faudrait tenir compte des fonctions socio-environnementales des terres, de l'eau et des ressources naturelles.

97. Il y aurait lieu d'intégrer des processus transparents et participatifs dans l'élaboration des politiques foncières axées sur l'être humain, de tenir compte des divers régimes fonciers et de faire appel à des régimes novateurs et accessibles de reconnaissance des droits fonciers des hommes et des femmes.

98. Il faudrait adopter des politiques de gestion et de conservation durables des terres et mettre en œuvre des stratégies agroécologiques axées sur l'agriculture paysanne et familiale.

99. Il faudrait appuyer des politiques commerciales qui visent à favoriser l'élevage et les produits de l'agriculture traditionnelle et autochtones destinés aux marchés locaux, régionaux et nationaux.

3. Développement rural

100. Il faudrait mettre en place des politiques et des projets de développement rural axés sur la demande qui facilitent l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité.

101. Il faudrait favoriser une gestion intégrée des ressources en eau qui permettrait de concilier les utilisations conflictuelles de l'eau.

102. Il conviendrait d'offrir des services de vulgarisation communautaires appuyant les systèmes et réseaux traditionnels de transmission des savoirs, grâce auxquels des agriculteurs spécialement formés à cette fin transmettent leurs connaissances à d'autres agriculteurs, y compris les femmes.

103. Il conviendrait d'encourager le développement d'infrastructures et de marchés qui intègrent des mécanismes participatifs et offrent aux agriculteurs des solutions techniques plus nombreuses et facilitent les innovations.

104. Il faudrait mettre en place des systèmes énergétiques décentralisés et gérés localement qui présentent une solution intéressante pour les zones rurales, notamment la production à petite échelle de sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire et les biocarburants, sous réserve d'évaluations globales des risques et des incidences.

105. Il faudrait assurer un accès aux soins de santé en milieu rural, à l'eau potable et à des techniques d'assainissement appropriées, y compris l'assainissement écologique, en tenant compte des connaissances locales, des pratiques traditionnelles et des conditions climatiques.

106. Des programmes d'éducation et de formation pour les jeunes en milieu rural qui leur permettent de développer leurs capacités d'apprentissage et encouragent les investissements dans leurs communautés devraient être mis en place.

107. Des stratégies convenues à l'échelle internationale, notamment les Directives de la FAO sur le droit à l'alimentation et les principes de la souveraineté alimentaire devraient être mises en œuvre.

4. Sécheresse

108. Il faudrait mettre en place des stratégies visant à atténuer les effets des sécheresses qui recensent les populations les plus vulnérables, déterminent les causes de leur vulnérabilité ainsi que les facteurs sur lesquels il est possible d'agir et intègrent les mesures nécessaires dans les politiques générales de développement.

109. Des efforts concertés devraient être déployés pour élaborer et mettre en place des systèmes améliorés d'alerte rapide qui atteignent les populations pauvres et marginalisées, ainsi qu'une aide d'urgence aux éleveurs en cas de sécheresse.

110. Il conviendrait d'augmenter les investissements dans la recherche sur les cultures pour les zones sujettes à la sécheresse, ce qui permettrait d'obtenir des rendements plus élevés et plus sûrs tout en maintenant une viabilité économique et environnementale.

111. Une approche impliquant une rotation des cultures soigneusement planifiée qui minimise l'érosion et permet, pendant les années les plus sèches, de planter des cultures nécessitant moins d'eau devrait être adoptée.

112. Il faudrait favoriser l'agriculture durable, la récupération et le stockage des eaux de pluie, le recyclage de l'eau et appliquer des restrictions appropriées à la consommation de l'eau.

5. Désertification

113. Il conviendrait de reconnaître l'importance économique, écologique, sociale, culturelle et politique des terres arides et faire respecter les droits des éleveurs.

114. Il conviendrait d'évaluer les coûts de l'inaction face à la dégradation des terres arides.

115. Il faudrait surveiller de près l'étendue de la dégradation des terres et sensibiliser le public aux causes et aux effets de la désertification.

116. Il faudrait identifier, développer davantage et soutenir des stratégies d'adaptation afin d'aider les populations des zones arides à faire face aux menaces des changements climatiques.

117. Il conviendrait d'intensifier la collaboration entre tous les acteurs aux projets de développement et d'augmenter les investissements.

118. Il est essentiel de promouvoir la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, principal instrument juridique international traitant de la lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification, ainsi que de son plan-cadre stratégique décennal.

6. Afrique

119. Il y aurait lieu d'accroître les investissements publics dans l'agriculture et le développement rural, en particulier dans les initiatives axées sur la demande, en veillant à ce qu'ils profitent aux petites exploitantes et aux ouvriers agricoles.

120. Il faudrait intégrer les cultures autochtones dans un programme national de recherche et accroître la recherche sur les cultures résistantes à la sécheresse.

121. Le développement de l'élevage, la transformation des produits agricoles et la pêche devraient permettre aux agriculteurs de diversifier leurs revenus.

122. Les gouvernements devraient mettre en place des mesures visant à assurer le commerce équitable et le contrôle des prix des produits agricoles, la promotion et la vente de ces produits sur les marchés locaux.

123. La transformation des produits agricoles dans les petites entreprises et les usines dans les zones rurales devrait encourager les économies locales.

124. Il faudrait appuyer le renforcement des capacités des organisations d'agriculteurs qui s'adonnent à des pratiques agricoles durables et diffuser et reproduire celles qui donnent de bons résultats.

125. Il y aurait lieu de promouvoir les partenariats entre les secteurs pertinents afin d'atteindre des objectifs communs ainsi que le rôle important des petits exploitants et des femmes dans l'élaboration des politiques.

126. Des changements structurels, économiques et politiques devraient être apportés pour permettre le développement durable dans les zones arides, assortis d'investissements économiques et reposant sur la recherche en collaboration avec les collectivités locales.

V. Les autorités locales^a

A. Introduction

127. Les administrations locales se sont engagées à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et le développement durable à l'échelle internationale. Elles jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion de la mondialisation et des services écosystémiques vitaux, la protection et l'amélioration de l'environnement naturel et la lutte contre la pauvreté dans le monde, en travaillant en partenariat avec tous les secteurs de la collectivité locale.

128. La durabilité exige que l'on tienne compte de l'interdépendance entre l'économie, la société, l'écologie et la bonne gouvernance. Par conséquent, il faut aborder les effets des marchés financiers mondiaux et des changements climatiques sur l'ordre mondial, et en particulier sur le développement durable, dans le contexte des thèmes de la Commission à ses seizième et dix-septième sessions.

129. La crise financière actuelle et les pressions climatiques croissantes ont des incidences sur les thèmes abordés dans tous les cycles de la Commission. Il faut donc procéder d'urgence à une analyse exhaustive intégrée et multidimensionnelle de la situation et prendre les mesures nécessaires pour y faire face. Si la Commission continue de s'en tenir à ses pratiques habituelles, elle négligera au moins deux obstacles majeurs qui nous empêcheront d'accomplir notre tâche en matière de développement durable et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

130. Le chapitre V met l'accent sur les domaines d'action prioritaires en matière de développement durable du point de vue des autorités locales. Le thème sera dans l'ensemble abordé selon une approche transversale ouverte, bien qu'un certain nombre de recommandations thématiques spécifiques y soient formulées, notamment en ce qui concerne l'Afrique.

B. Thèmes transversaux

Crise financière mondiale et changements de l'environnement planétaire

131. On s'accorde généralement à reconnaître que le monde est confronté à une récession économique mondiale. Pour les administrations locales, la récession aura les répercussions suivantes :

- a) Accès réduit au financement de solutions durables, en particulier en ce qui concerne l'infrastructure urbaine;
- b) Annulation ou report des investissements dans des projets d'infrastructure socialement acceptables et respectueux de l'environnement;
- c) Réapparition des subventions aux effets pervers et non durables.

^a Pour la liste des références, veuillez vous reporter à la version complète des priorités d'action des autorités locales, à l'adresse :

http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/about_mgroups/amg_local_main.htm.

132. De même, si nous ne parvenons pas à faire face de façon adéquate aux changements climatiques et à leurs effets, nous ne pourrons plus compter sur les ressources naturelles pour maintenir nos collectivités et nos économies.

133. Par conséquent, le grand groupe des administrations locales recommande les priorités transversales suivantes :

a) Procéder à un examen immédiat de l'impact de la crise financière mondiale et des changements climatiques sur chacun des thèmes de la Commission;

b) Convenir de mesures ciblées que doivent prendre les gouvernements, les institutions internationales et les parties prenantes pour lutter contre les effets qui se manifestent;

c) Convenir d'un cadre mondial de réglementation pour les marchés financiers mondiaux;

d) Veiller à ce qu'un engagement mondial ferme soit pris à la quinzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague en 2009, notamment l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 % d'ici à 2050.

134. L'Organisation des Nations Unies, avec la participation active des organismes internationaux et des grands groupes, devrait aborder ces questions au niveau mondial. Les administrations locales devraient jouer un rôle important dans ce processus et bénéficier d'un soutien ciblé pour leur permettre d'anticiper les défis à venir.

C. L'agriculture, le développement rural, la terre et l'Afrique

135. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg contient un certain nombre d'engagements concernant les administrations locales et leurs collectivités. Il importe de se rappeler ces engagements et de s'attaquer sur le plan de l'action aux facteurs qui ont empêché leur réalisation.

Domaines d'action prioritaires des administrations locales en Afrique

136. Notant que les progrès vers le développement durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement posent les plus grands défis pour le continent africain, en particulier les pays d'Afrique subsaharienne, nous demandons qu'une attention particulière soit accordée à ce thème de la Commission et au rôle des administrations locales. Dans le contexte de la décentralisation croissante des pouvoirs locaux et régionaux à travers l'Afrique, la Commission doit reconnaître le rôle crucial des administrations locales dans la réalisation du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des objectifs du Millénaire pour le développement sur le continent.

137. Les organismes des Nations Unies, l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, les donateurs internationaux et autres institutions doivent travailler de concert avec les administrations locales, en Afrique et à l'étranger, de façon à :

a) **Renforcer la voix des administrations locales**, y compris une représentation plus efficace, une coordination et une action conjointe entre les

associations et réseaux des administrations locales et leurs associations sous-régionales et nationales;

b) Rehausser les bonnes pratiques locales et renforcer la capacité des administrations locales au moyen

i) De mécanismes de renforcement des capacités des associations nationales et régionales des administrations locales;

ii) D'un appui à la coopération entre les autorités locales à l'échelle internationale;

c) Développer une plus grande souplesse dans l'aide au développement, en particulier :

i) Un appui budgétaire au niveau sous-national, lorsque les pays ne sont pas en voie de procéder à des réformes démocratiques ou ne s'y engagent pas, par exemple, en Éthiopie;

ii) Des dispositions budgétaires en collaboration entre les administrations locales et centrales, par exemple, en Ouganda;

iii) Une aide publique au développement plus accessible aux administrations locales et régionales afin qu'elles puissent travailler en partenariat avec les autres parties prenantes;

d) Appuyer le renforcement des capacités des administrations locales dans le domaine de la prévention des conflits et des interventions : les programmes de prévention des conflits de l'Union européenne, de l'Union africaine et de l'ONU doivent cibler les administrations locales en tant que protagonistes essentiels dans la promotion de la paix et la stabilité;

e) Coordonner et surveiller l'application des instruments internationaux relatifs à l'égalité des sexes;

f) Promouvoir des processus ascendants des stratégies de réduction de la pauvreté : les administrations locales, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs doivent participer à la formulation et la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et des plans nationaux de développement afin d'assurer la durabilité des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre;

g) Stimuler le développement économique local : les administrations locales peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion du commerce équitable et durable à partir de la base, en facilitant et en permettant le développement économique local, l'emploi local et les liens commerciaux. La communauté internationale devrait donc mettre en place des outils pour renforcer la capacité économique locale et bâtir des économies locales viables en faveur des pauvres.

Le développement rural, la terre et l'agriculture

138. Les pressions exercées sur les administrations locales pour soutenir leurs collectivités rurales, urbaines et périurbaines et assurer la sécurité alimentaire sont plus fortes que jamais. Les gouvernements et la communauté internationale doivent prendre les mesures suivantes en priorité :

a) **Accélérer l'élimination des subventions agricoles mondiales faussant le commerce** sur les marchés mondiaux et fournir des ressources supplémentaires aux administrations locales et leurs collectivités pour leur permettre de faire face à l'évolution de la conjoncture de manière durable;

b) **Fournir une assistance ciblée aux administrations locales rurales et à leurs collectivités afin de stimuler les perspectives économiques durables** en encourageant la diversification des marchés dans des secteurs agricole et rural durables, ainsi qu'en aidant les administrations locales à mieux promouvoir et réglementer l'emploi, la santé et la sécurité ainsi que les normes environnementales dans les collectivités locales, en particulier pour orienter précisément les possibilités vers plus pauvres et les groupes les plus marginalisés;

c) **Fournir une assistance technique et financière aux administrations locales et leurs collectivités pour accroître et améliorer la fourniture de services ruraux, en particulier en ce qui concerne les besoins essentiels.**

d) **Appuyer la coopération régionale et provinciale entre les autorités rurales, périurbaines et urbaines.**

VI. Les travailleurs et les syndicats

139. À sa dix-septième session, la Commission doit favoriser l'adoption des politiques et mesures suivantes :

a) **La gouvernance démocratique et le respect des droits fondamentaux**, notamment les droits des travailleurs ainsi que la surveillance et la réglementation de la clause d'équité des services publics. Les gouvernements doivent s'engager dans une dialogue local et national avec tous les partenaires d'Action 21;

b) Un « **travail décent** » pour lutter contre la pauvreté, réduire la vulnérabilité aux changements économiques, sociaux et environnementaux et responsabiliser les collectivités. Ce concept de l'OIT englobe le respect des droits au travail, à la sécurité d'emploi, à la protection sociale et au dialogue social;

c) **Des perspectives pour la création « d'emplois verts et décents »**, ainsi que des modes de production agricole durable. Des mesures doivent être prises à l'égard des maladies et accidents du travail dans les travaux agricoles, qui tuent 170 000 travailleurs chaque année. Les gouvernements doivent ratifier les conventions de l'OIT sur la santé et la sécurité des travailleurs (n° 155), sur les produits chimiques (n° 170) et sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (n° 184), ainsi que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants;

d) **Un plan de transition** pour protéger les travailleurs dans les secteurs écologiquement vulnérables, tels que l'agriculture et les pêches, contre la perte d'emploi ou de moyens de subsistance. L'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, la diversification économique, le développement non agricole, l'éducation et le développement des compétences sont indispensables;

e) **La participation des travailleurs et des syndicats** dans le cadre de mesures efficaces en milieu de travail axées sur le développement durable, la protection de l'environnement et le bien-être de la collectivité. Il faut pour cela promouvoir les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises

multinationales et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT;

f) **Des stratégies nationales de développement durable** s'inspirant des indicateurs de l'ONU et faisant appel à la participation des grands groupes.

A. Agriculture

140. Il faudrait promouvoir la réforme agraire, la sécurité et la souveraineté alimentaires, les droits des travailleurs et des agriculteurs, la viabilité de l'environnement et la justice.

141. Il conviendrait de mettre en place des réglementations internationales et nationales pour prévenir l'instabilité et la spéculation sur les prix des denrées alimentaires, assurant ainsi une répartition équitable des avantages et protégeant le pouvoir d'achat des travailleurs ruraux et urbains.

142. Des mesures devraient être prises pour faire respecter la primauté du droit et lutter contre le travail forcé dans les zones rurales.

143. Il faudrait cesser progressivement d'utiliser des pesticides toxiques qui mettent en danger les travailleurs, les consommateurs et l'environnement.

144. Il est essentiel de lutter contre l'utilisation accrue des produits agricoles toxiques et la production agricole intensive basée sur des techniques non durables et de promouvoir l'agriculture familiale.

145. Il faudrait prendre en considération les effets des changements climatiques. L'adaptation est essentielle pour assurer l'approvisionnement alimentaire mondial.

146. Il conviendrait d'entreprendre une évaluation écologique et sociale de l'ensemble du cycle de vie de l'agroénergie.

147. Des politiques visant à assurer aux femmes rurales l'égalité d'accès à la terre, aux outils, à la technologie, à l'éducation, aux droits et au crédit devraient être mises en œuvre.

148. Le principe de précaution devrait être appliqué aux organismes génétiquement modifiés ou aux nouveaux produits chimiques entrant dans la chaîne alimentaire.

149. L'agriculture biologique devrait être encouragée.

150. L'agriculture étant le plus grand utilisateur des ressources mondiales en eau, il conviendrait d'appliquer une gestion durable et intégrée de l'eau.

B. Développement rural

151. Il conviendrait de favoriser des emplois décents et faciliter le passage d'un travail informel à un travail formel, permettant ainsi d'étendre la couverture des droits, la protection sociale et le dialogue social de même que d'augmenter les revenus.

152. Des programmes d'éducation appropriés, de formation professionnelle et de formation continue devraient être mis au point afin d'aider les travailleurs à trouver

et maintenir des emplois décents et suivre le rythme de l'évolution des technologies et des nouvelles possibilités d'emploi.

153. Il conviendrait de renforcer le pouvoir d'action des collectivités en leur donnant accès à des services publics de qualité, notamment des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de soins de santé et de production d'énergie non polluante. Les services de soins de santé et les prestataires ont besoin d'aide pour lutter contre le VIH/sida et d'autres maladies.

154. Il faudrait respecter les droits des travailleurs, y compris le droit d'organisation et de négociation collective, assurer la sécurité et protéger les syndicalistes et les dirigeants communautaires contre la violence, en particulier dans les zones rurales.

155. L'agriculture et la sécurité alimentaire devraient être abordées dans les programmes d'éducation. L'éducation axée sur l'apprentissage des compétences, telle que celle dispensée par les syndicats, offre des résultats immédiats pour ce qui est de l'efficacité et la productivité des ressources, la sécurité alimentaire et la santé au travail.

156. Des transports ruraux adéquats devraient être assurés, afin de réduire le chômage et l'exclusion dans les zones rurales.

157. Les tendances causant aux collectivités dépendantes des ressources communes des pertes de revenus devraient être inversées. La privatisation, l'intensification de l'agriculture, la croissance démographique et la dégradation des écosystèmes figurent parmi ces facteurs.

C. La désertification, la sécheresse et la terre

158. Des mesures devraient être prises pour assurer des revenus décents aux collectivités et accroître leur pouvoir d'action pour qu'elles puissent s'adapter aux phénomènes météorologiques extrêmes comme la sécheresse ou aux modifications prolongées dans les écosystèmes comme la désertification.

159. Il conviendrait de renforcer la coopération internationale, notamment une aide en cas de situations d'urgence et de catastrophes et des fonds d'adaptation pour les secteurs agricole et alimentaire, et assurer les moyens de subsistance sous forme d'une protection sociale, de stratégies de réduction de la pauvreté et de programmes d'emplois décents.

160. Les engagements pris à Monterrey et à Gleneagles visant à augmenter l'aide au développement et faire en sorte que les gouvernements respectent leurs engagements devraient être honorés.

161. Il conviendrait de renforcer la synergie entre les différentes conventions des Nations Unies (la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique) et les institutions (OIT, FAO, OCDE). La participation des syndicats au sein de ces organes doit être assurée et élargie.

D. Afrique^b

162. La notion de travail décent devrait également s'étendre à la durabilité du point de vue de l'environnement.

163. Les droits des travailleurs et de leurs syndicats devraient constituer un élément central des stratégies de développement durable.

164. Il faudrait faire en sorte que les questions de l'égalité entre les sexes et de la main-d'œuvre féminine servent d'indicateurs de durabilité.

165. Les syndicats et les autres groupes de la société civile devraient avoir la garantie de pouvoir participer à la prise de décisions.

166. Il faudrait favoriser le dialogue tripartite, la négociation collective et autres processus démocratiques.

167. Il faudrait faire en sorte que la notion de développement durable soit enseignée à tous les niveaux et fournir aux travailleurs des outils adéquats pour les aider à devenir des acteurs importants du changement.

168. Il y aurait lieu de demander aux gouvernements :

a) De réglementer les entreprises et les marchés mondiaux ayant un rapport avec l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la santé, l'énergie, le logement, l'éducation et le transport public;

b) D'accroître les investissements dans l'élaboration de politiques de l'environnement et leur mise en œuvre;

c) De créer des programmes pour une « une juste transition » et veiller à ce que les travailleurs touchés par une restructuration aient droit à un emploi décent;

d) D'établir et améliorer la responsabilisation et la transparence des entreprises multinationales et rejeter leur pratique « du deux poids, deux mesures » selon laquelle elles exportent vers l'Afrique des méthodes de production, écologiques et sociales interdites dans les pays d'origine.

169. Il est essentiel de faire de l'eau une priorité. Il faudrait œuvrer en faveur d'un accès universel, équitable, égalitaire et respectueux de l'environnement aux ressources de base comme l'eau et l'énergie en tant qu'éléments essentiels des droits de l'homme.

170. Les conventions pertinentes de l'OIT et les conventions des Nations Unies^c doivent être ratifiées. Il est essentiel d'adopter l'approche stratégique de la gestion des produits chimiques et d'exiger une interdiction complète de l'utilisation de l'amiante et l'adoption de mesures particulières relatives à sa manipulation et son élimination, conformément à la Convention de Bâle, et d'incorporer cette interdiction dans la Convention de Rotterdam.

^b Le contenu du présent chapitre est tiré d'une résolution adoptée en 2006 à la Conférence syndicale africaine sur le travail et l'environnement. Soixante-deux affiliés syndicaux, représentant 24 confédérations nationales de 19 pays se sont rencontrés pour la première Conférence syndicale africaine sur le travail et l'environnement à Johannesburg (Afrique du Sud), les 28 et 29 juillet 2006.

^c Mentionnées au chapitre premier.

171. Il faut veiller à ce que les promesses faites relativement à l'accès universel aux soins concernant le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses soient tenues et apporter le soutien nécessaire pour faire face à ces maladies dans le cadre de démarches menées sur le lieu de travail.

VII. Les entreprises et les industries

172. En dépit des énormes progrès réalisés dans l'augmentation de la productivité agricole au cours des 50 dernières années, les populations continuent de lutter pour avoir accès à des aliments de qualité et à un prix abordable. Un certain nombre de facteurs entravent l'accès à des denrées alimentaires suffisantes et durables, notamment les restrictions au commerce, les changements climatiques, l'augmentation de la population mondiale et les changements dans la demande, en particulier dans les économies en croissance rapide.

173. La population mondiale a presque triplé depuis 1950. En 2030, il faudra nourrir 1,7 milliard de personnes de plus, dont la plupart seront nées dans des pays en développement. Le rapport des terres arables à la population devrait diminuer entre 40 % et 55 % d'ici à 2030. En 2025, 1,8 milliard de personnes vivront dans des régions où la pénurie d'eau sera totale. Les moyens de subsistance de dizaines de millions d'autres seront menacés par des conditions climatiques extrêmes et variables. Pour faire face à ces effets, les agriculteurs du monde entier devront doubler, voire tripler, la production alimentaire d'ici à 2050.

174. Aucune politique ou instrument ne peut assurer seul la durabilité. La Commission devrait permettre l'adoption sur une base volontaire d'un large éventail de mesures et d'approches politiques et commerciales. Pour faire face au ralentissement économique actuel, il sera plus important que jamais que les gouvernements et le secteur privé adoptent en priorité des méthodes souples fondées sur le marché.

175. Les chaînes de produits agricoles et alimentaires se mondialisent de plus en plus et comportent de nombreuses étapes et différents acteurs, notamment les agriculteurs, les fabricants, les fournisseurs, les transporteurs, les détaillants, les consommateurs et les gestionnaires de déchets, dont les activités entraînent différents effets sur l'environnement. La durabilité des chaînes alimentaires et des produits renouvelables exige donc un partage de responsabilités et un engagement de la part de toutes les personnes concernées pendant toute la durée du cycle de vie. C'est pourquoi les entreprises et les industries appuient fermement une approche intégrée pour l'élaboration des politiques et la coopération internationale en matière d'agriculture durable, y compris l'utilisation du Cadre d'action global de l'ONU.

Appel à l'action

176. Il est essentiel d'assurer une chaîne d'approvisionnement durable en ce qui concerne l'agriculture mondiale, axée sur l'ensemble de l'industrie agricole, de la ferme au consommateur, et de poursuivre l'établissement d'un cadre de partenariats à long terme pour maintenir un développement durable et ouvrir de nouvelles possibilités permettant de passer à des économies plus vertes.

177. Des mesures devraient être prises pour :

a) Préserver la terre. Il est essentiel de favoriser l'accès à la terre et la bonne gestion de ses ressources, en

- i) Assurant aux femmes un meilleur statut d'occupation des terres;
- ii) Encourageant une plus grande utilisation de pratiques culturales de conservation des sols pour prévenir l'érosion;
- iii) Protégeant l'habitat et la diversité de la faune en harmonie avec les initiatives de protection et de gestion établies en vertu de la Convention sur la diversité biologique;
- iv) Mettant au point une gestion intégrée des ressources en eau pour assurer l'efficacité des stratégies d'utilisation et de recyclage aux fins de la conservation et de la reconstitution des ressources en eau;

b) Partager les connaissances. De nombreuses solutions visant à améliorer l'agriculture mondiale existent déjà, mais elles sont incomplètes et souvent isolées, par exemple dans des laboratoires de recherche, sur de grandes exploitations agricoles modernes ou au sein de communautés autochtones éloignées. Il est essentiel :

- i) D'accroître les activités en matière de formation des agriculteurs à la gestion intégrée des récoltes;
- ii) De multiplier le nombre de centres de connaissances en milieu rural;
- iii) D'assurer aux agriculteurs l'accès aux technologies de l'information leur permettant d'être avertis en cas d'alerte sur les conditions climatiques, les récoltes et les marchés;

c) De créer un accès local. Des ressources de base devraient être mises à la disposition des agriculteurs pour les aider à gérer leurs procédés de production de manière plus fiable et à moindre coût, notamment :

- i) Un accès rural aux services de microfinance, en particulier au microcrédit;
- ii) Une infrastructure routière et portuaire pour approvisionner les agriculteurs;
- iii) Un accès amélioré aux intrants et services agricoles, notamment les équipements mécaniques, les semences, les fertilisants et les matières protectrices pour les cultures;
- iv) Un soutien aux négociants ruraux de produits alimentaires pour leur permettre de fournir l'information et les intrants directement aux agriculteurs;

d) Protéger les récoltes. Dans beaucoup de pays les plus pauvres, 20 % à 40 % des rendements des cultures sont perdus en raison du manque d'appui avant et après récolte. De même, de grandes quantités de denrées alimentaires sont gaspillées au cours des phases de production et de consommation. Il est donc essentiel :

- i) De construire des installations d'entreposage appropriées au niveau local;
- ii) D'établir une application localisée de connaissances agronomiques, d'identification des animaux nuisibles et d'informations météorologiques;

- iii) De sensibiliser le public aux modes de consommation et de production durables;
- iv) D'établir une chaîne de froid efficace, notamment en matière de transport, de stockage et de commerce de détail afin d'éviter le gaspillage et les problèmes de sécurité alimentaire;
- v) De renforcer la sécurité, la qualité, l'accessibilité et la diversité des produits alimentaires en développant et en appliquant les normes industrielles édictées par le gouvernement et les entreprises;
- e) Réduire les distorsions du marché. Il faudrait accroître les possibilités de l'industrie agricole dans le monde entier, notamment par :
 - i) Le développement d'infrastructures essentielles, telles que les routes et les marchés;
 - ii) La promotion d'approches commerciales fondées sur la coopération auprès des petits exploitants;
 - iii) L'acquisition de compétences chez les petits exploitants agricoles dans le cadre d'une formation à l'entrepreneuriat;
 - iv) Des récompenses aux marchés favorisant des pratiques vertes qui ont démontré des effets positifs sur l'environnement;
 - f) Déterminer les impératifs de la recherche. La réalisation d'une agriculture durable exige une recherche continue. À cet égard, il importe notamment d'accorder la priorité aux cultures locales appropriées et aux techniques d'intendance, par :
 - i) Une utilisation de la science et de la technologie pour accroître la productivité;
 - ii) Une augmentation de l'allocation des ressources des gouvernements et des entreprises à la recherche-développement correspondant aux besoins;
 - iii) Le renforcement des capacités et du partage des bonnes pratiques dans le cadre de partenariats;
 - iv) L'adaptation de la recherche agronomique aux priorités en matière de gestion de l'eau, des déchets et des conditions climatiques;
 - v) La conduite de travaux de recherche sur des variétés de semences dont ont besoin les plus pauvres et les régions les plus vulnérables;
 - vi) Une collaboration entre les secteurs public et privé favorisant la recherche sur des solutions intégrées.

VIII. La communauté scientifique et technique

A. L'agriculture, la terre et le développement rural

178. Répondre de manière durable à la demande croissante de produits alimentaires dans le monde représente un défi mondial urgent. Les secteurs public et privé devront investir massivement pour accroître la production agricole tout en

maintenant les services écosystémiques essentiels. Les efforts, pour relever ce défi, doivent se concentrer sur la promotion et l'application des connaissances agricoles et de la science et la technologie. De nombreux gouvernements et bailleurs de fonds internationaux ont depuis un certain temps diminué leurs investissements dans les connaissances agricoles, la science, la technologie et les services de vulgarisation. Il faut inverser cette tendance. En outre, les connaissances agricoles, la science et la technologie doivent être appliquées aux besoins des petits agriculteurs dans les pays en développement, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, qui sont parmi les plus pauvres dans le monde et particulièrement menacés par la dégradation des écosystèmes.

179. Pour relever ces défis, la communauté scientifique et technique recommande :

a) Un accroissement sensible des investissements des donateurs nationaux, internationaux et privés dans la science, l'ingénierie et la technologie, notamment dans les services de vulgarisation, en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- i) Une sécurité alimentaire régionale et mondiale;
- ii) Une amélioration des moyens de subsistance des pauvres des zones rurales;
- iii) Une utilisation durable des ressources naturelles;
- iv) Une recherche intégrée et efficace en matière d'agriculture et des services agricoles écosystémiques;
- v) L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements;

b) Des partenariats publics et privés ciblant les systèmes agricoles à petite échelle afin d'offrir de nouvelles possibilités de développement de la science et de la technologie et des services de vulgarisation.

180. Le développement et l'adaptation des connaissances agricoles, de la science et de la technologie aux fins d'utilisation par les petits agriculteurs nécessitent des recherches interdisciplinaires coordonnées, une formation, des services de diffusion de l'information et de vulgarisation qui :

a) Utilisent des services améliorés de collecte des données et de recherche afin de mieux comprendre les divers contextes environnementaux, socioéconomiques, culturels et sexospécifiques dans lesquels les agriculteurs et les éleveurs vivent et travaillent;

b) Harmonisent la science, l'ingénierie, la technologie et les connaissances locales afin de mettre au point des méthodes novatrices de gestion des sols et de l'eau et de production agricole;

c) Renforcent le pouvoir d'action des agriculteurs grâce à des politiques et des investissements appropriés, notamment dans les services de santé, l'éducation pour tous et les dispositions institutionnelles et le développement d'infrastructures qui permettent l'accès aux marchés;

d) Renforcent les partenariats Nord-Sud et Sud-Sud.

181. Les changements climatiques entraînent des répercussions majeures, surtout négatives, sur les systèmes alimentaires. Des efforts urgents doivent être faits pour

réduire la vulnérabilité du secteur agricole à la variabilité du climat et aux changements climatiques, en particulier les inondations, les sécheresses et autres phénomènes météorologiques extrêmes, et protéger l'approvisionnement alimentaire régional et mondial. Les connaissances dans ce domaine font cruellement défaut, sans parler de l'absence de systèmes d'information et d'alerte rapide sur le climat et de dispositifs d'intervention.

182. Pour combler ces lacunes dans les connaissances, il y aurait lieu que la Commission, à sa dix-septième session, demande que des liens plus étroits soient établis entre la science des changements climatiques et les communautés du développement afin de renforcer la recherche et la surveillance en vue de :

a) Mieux comprendre les effets des changements climatiques sur l'agriculture;

b) Mettre au point et évaluer des options politiques, des technologies et des pratiques nécessaires pour diminuer la vulnérabilité des systèmes alimentaires et adapter la durabilité aux changements climatiques.

183. Le développement de la biotechnologie pourrait contribuer pour beaucoup à accroître la production agricole, en particulier dans les zones sujettes à la sécheresse, et à améliorer la teneur en micronutriments des principales cultures. Une utilisation optimale des cultures génétiquement modifiées ne pourra se réaliser que si l'on répond aux préoccupations de la population. Lorsque des cultures, y compris les cultures génétiquement modifiées, sont mises au point, elles doivent d'abord être évaluées en termes de risques sanitaires et environnementaux dans le cadre d'un examen réglementaire au cas par cas avant leur mise en marché. Il faut faire en sorte que les petits agriculteurs des pays en développement tirent des avantages directs des cultures génétiquement modifiées.

184. La communauté scientifique et technique recommande de poursuivre la recherche et le déploiement de nouvelles connaissances scientifiques afin d'augmenter les rendements et rendre les plantes plus résistantes aux facteurs climatiques, en particulier les sécheresses. Elle recommande une plus grande transparence, notamment par :

a) Une participation accrue des chercheurs dans le débat public sur les cultures génétiquement modifiées;

b) Des systèmes gouvernementaux réglementaires transparents axés sur la science et faisant appel à la participation communautaire;

c) Une gestion des espèces envahissantes dans le cadre de règlements et d'un suivi appropriés.

185. La production de biocarburants par opposition à la production alimentaire est un enjeu majeur de développement durable. Il conviendrait de procéder, au cas par cas, à une analyse scientifique, technique, sociale, économique et de la viabilité de l'avantage comparatif d'une plantation extensive de produits alimentaires ou de cultures destinées à la production de biocarburants, en particulier au regard de la crise alimentaire mondiale actuelle. Mettre l'accent sur les biocarburants de deuxième génération qui ne font pas concurrence à la production alimentaire peut donner des résultats prometteurs en matière d'atténuation des changements climatiques et de stimulation de la croissance économique et du développement rural.

B. Sécheresse et désertification

186. La sécheresse et la désertification se rangent parmi les plus grands défis environnementaux et sont un obstacle majeur à la satisfaction des besoins humains de base dans les zones arides du monde en développement. Des terres impropres à l'agriculture et une mauvaise gestion de l'eau, combinées à des sécheresses récurrentes, sont les principales causes de la désertification. Bien que les effets des changements climatiques dans les zones sèches varient selon les régions, on prévoit une augmentation de la fréquence et de la durée des sécheresses, réduisant encore davantage la disponibilité de l'eau et la production de la végétation des terres arides de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie centrale.

187. Le renforcement des capacités, axé sur le partage efficace des connaissances existantes, doit être une priorité. Il importe d'approfondir les connaissances sur la gestion intégrée des terres et de l'eau, l'ingénierie et la technologie adaptée à des conditions arides, ainsi que de procéder à une évaluation approfondie des systèmes d'irrigation et autres technologies actuellement utilisés dans les régions sujettes aux sécheresses et à la désertification.

188. À sa dix-septième session, la Commission devrait demander :

a) La prévention de la désertification dans les régions à risque en favorisant des politiques qui :

i) Intègrent la gestion des terres et de l'eau, y compris la récupération de l'eau;

ii) Enrichissent le couvert végétal (par le réensemencement, la plantation de végétation haute, la reforestation et la protection des zones riveraines);

iii) Améliorent la qualité du sol (par la reconstitution des matières organiques des sols et la prévention de l'érosion);

iv) Suppriment progressivement des méthodes d'irrigation inadéquates qui introduisent ou accélèrent des processus de désertification;

v) Intègrent des techniques traditionnelles localement disponibles ainsi que le transfert sélectif approprié de technologies nouvelles et novatrices pour maximiser la gestion de l'eau;

vi) Facilitent la participation active des collectivités bénéficiaires dans ces processus;

b) La restauration et la remise en état des terres arides désertifiées.

189. Les observations à long terme. Les décideurs, les scientifiques et les ingénieurs sont confrontés à un manque généralisé de données fiables et facilement accessibles sur les terres et les ressources en eau, la température et le climat, la sécheresse et la désertification, la diversité biologique, l'utilisation des terres et la couverture terrestre et d'autres paramètres liés aux thèmes de la dix-septième session de la Commission.

190. Pour remédier à cette lacune, la communauté scientifique et technique recommande que :

a) Les pays examinent et renforcent les réseaux nationaux de collecte des données et de surveillance continue de l'environnement;

b) Des efforts accrus soient déployés pour i) renforcer les composantes connexes des systèmes d'observation existants de la Commission et ii) rendre pleinement opérationnels les systèmes mondiaux d'observation de l'environnement dans le cadre du Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre.

C. Partenariats et dialogues multipartites

191. La communauté scientifique et technique attache une grande importance à l'établissement de partenariats solides avec toutes les autres parties prenantes concernées. Des partenariats avec les gouvernements, les agriculteurs, le secteur privé et tous les autres grands groupes aux niveaux local, régional, national et mondial sont indispensables. Il faut que les gouvernements appuient ces partenariats et renforcent les interactions entre les scientifiques, les ingénieurs et les éducateurs, les agriculteurs et les éleveurs, ainsi que les décideurs des secteurs public et privé et les groupes de la société civile.

IX. Les agriculteurs

192. Les zones agricoles et rurales sont confrontées à des défis très divers, à savoir l'augmentation de la population, la demande alimentaire, la croissance économique, la demande en bioénergie et la durabilité en raison des pressions exercées sur les ressources naturelles. Il faut relever ces défis dans un nouveau contexte de crises mondiales dans les domaines des finances, de l'alimentation et de l'énergie. Après plus de 20 années de négligence en matière d'agriculture, notamment dans les investissements en recherche et développement, les services de vulgarisation, le crédit abordable, de même que les problèmes de disponibilité des terres et d'infrastructures, les zones rurales sont en situation de difficulté et la pauvreté est exacerbée. Les décideurs gouvernementaux du monde entier doivent renouer avec les agriculteurs et les autres parties prenantes pour construire un nouveau modèle agricole qui sera « axé sur l'être humain et fondé sur le savoir ». Ce changement de pensée vise à exploiter le plein potentiel de l'agriculture pour réduire la pauvreté, revitaliser les zones rurales tout en préservant les ressources naturelles.

193. Quelles mesures doivent être prises?

Reconnaître l'agriculture en tant qu'agent de croissance économique et de développement rural

194. Le rôle fondamental de l'agriculture est de nourrir les consommateurs et garantir des moyens de subsistance aux producteurs du monde entier tout en préservant l'environnement. Le développement agricole est la clef de la réduction de la pauvreté et un moteur de la croissance économique et du développement rural. Cela doit être reconnu.

Un nouveau modèle agricole : des investissements accrus dans un environnement favorable

Plans à long terme associant les agriculteurs

195. Le modèle agricole « fondé sur le savoir et axé sur l'être humain » devrait s'appuyer sur une approche mondiale intégrée à long terme et un engagement des

gouvernements à faire participer toutes les parties prenantes, y compris les agriculteurs, dans le développement durable de l'agriculture et de l'économie rurale. De bonnes politiques, des mécanismes de réglementation et une juste répartition des ressources sont nécessaires, de sorte que l'agriculture puisse jouer pleinement son rôle en contribuant à l'économie mondiale.

196. Un environnement politique favorable à l'investissement agricole est la clef de la croissance économique, en particulier pour la plupart des pays en développement. Cela a été souligné dans le *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : l'agriculture au service du développement* de la Banque mondiale. La famine et la pauvreté rurale seront éradiquées en transformant les agriculteurs de subsistance en petits entrepreneurs.

De l'agriculture de subsistance à la petite entreprise

197. La construction de chaînes d'approvisionnement est essentielle pour permettre aux agriculteurs de subsistance, aux coopératives et autres organismes économiques, d'accéder aux marchés et devenir de petits entrepreneurs agricoles. Les agriculteurs, y compris les femmes, doivent pouvoir travailler ensemble afin de regrouper les approvisionnements, répondre aux normes de sécurité et de qualité alimentaires, partager des informations sur les prix et développer des marchés locaux et régionaux. Cette collaboration est une bonne chose pour les consommateurs et l'autonomisation des agriculteurs et permet de réduire les coûts de transaction élevés du fait des nombreux intermédiaires.

Modernisation de l'agriculture par l'innovation, les connaissances et l'accès à la technologie

198. Dans les pays en développement, en particulier en Afrique, il est crucial de faciliter l'accès aux technologies appropriées et de mettre à niveau celles existantes.

199. Pour lutter avec succès contre la désertification, les agriculteurs des zones arides ont besoin de techniques agricoles adaptées pour soutenir leurs moyens de subsistance tout en protégeant les écosystèmes fragiles et en tirant profit d'infrastructures de base et de services de vulgarisation. L'appui des pays développés est essentiel, en particulier en matière de partage des connaissances et de transfert de technologie.

La recherche centrée sur l'agriculteur

200. Il est nécessaire que les agriculteurs, à tous les niveaux, participent aux systèmes de recherche appliquée afin de favoriser l'adoption de technologies durables et de meilleures pratiques agricoles et d'en faciliter l'accès.

201. Les organisations d'agriculteurs doivent prendre part à la définition des priorités en matière de recherche et être en mesure de diffuser les résultats auprès de leurs membres.

202. On exige de plus en plus des agriculteurs qu'ils fournissent des services liés aux écosystèmes. En effet, ils doivent désormais concilier la production alimentaire et la conservation de l'environnement en passant par la valorisation des paysages, la gestion intégrée de l'eau et la conservation de la biodiversité. Une compensation devrait être octroyée aux agriculteurs en échange de ces « services non

alimentaires » dans le cadre de mécanismes d'incitation les encourageant à adopter des pratiques de conservation de l'environnement.

Une approche intégrée du développement rural

203. Une stratégie efficace de développement rural demande que l'on tienne compte de toutes les ressources, naturelles, sociales, humaines et financières. Une perspective territoriale intégrée doit comprendre des stratégies à long terme combinées à des ressources adéquates.

Infrastructure rurale et emploi en milieu rural

204. Les agriculteurs ont besoin d'infrastructures de base pour développer leurs exploitations. Il leur faut des routes pour l'acheminement des intrants et l'accès aux marchés. Ils ont aussi besoin de systèmes d'irrigation, d'équipements modernes et de semences et de races améliorées pour augmenter la productivité agricole. Enfin, des installations de transformation et de stockage sont nécessaires pour éviter les pertes après récolte et créer des emplois à valeur ajoutée.

Les femmes, éléments moteurs du développement rural

205. Les agricultrices sont les principales productrices de denrées alimentaires dans les pays en développement et, pourtant, elles sont l'un des groupes les plus vulnérables. Leur autonomisation économique afin de produire davantage et participer à la formulation des politiques est cruciale pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

La bioénergie, un instrument d'avenir pour le développement rural

206. La production bioénergétique ne remplacera pas la production alimentaire, considérée comme une priorité. Toutefois, la bioénergie offre aux agriculteurs un nouveau marché et la possibilité de diversifier les risques. Elle contribue à répondre aux objectifs d'atténuation des changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et favorise également la sécurité énergétique et le développement rural.

207. Des cadres politiques favorables et des incitations à l'investissement sont nécessaires pour veiller à ce que les agriculteurs aient une capacité de production de bioénergie durable à partir de sources locales.

208. L'adhésion des agriculteurs à cette idée est d'une importance capitale. Une évaluation à long terme des coûts et avantages économiques, environnementaux et sociaux est nécessaire.

La terre, une ressource agricole indispensable : la gestion durable et la sécurité d'occupation des terres

209. Les stratégies de développement rural doivent proposer aux agriculteurs des régimes fonciers sûrs (titres de propriété), en particulier aux agricultrices. Elles incitent les agriculteurs à gérer et protéger les terres grâce à de meilleures méthodes d'agriculture et représentent également une garantie, qui aide les agriculteurs à emprunter.

210. La gestion durable des terres est une condition préalable à la viabilité et assure leur productivité à long terme. Elle contribue également à briser le cycle de la pauvreté.

Lutter contre la désertification comme moyen de réduire la pauvreté

211. Les efforts de lutte contre la désertification devraient être renforcés par des mesures intégrées encourageant le changement économique et social. Ils devraient faire partie intégrante du processus de développement dans les projets de développement et les stratégies nationales.

212. Les agriculteurs et les communautés rurales regroupés en organisations fortes constituent de formidables agents de changement. Les agriculteurs des régions arides peuvent exploiter pleinement leurs modestes ressources en formant des organisations rurales à même de fournir différents services (formation, information et vulgarisation) aux agriculteurs locaux.

Faire des terres arides un atout économique

213. Pour attirer les investissements dans l'agriculture des zones de terres arides et dégradées, il est nécessaire de traduire en termes monétaires les différentes incidences, par exemple augmentation de la biomasse, hausse du niveau de l'eau dans les puits et revalorisation des terres, qui découleraient d'investissements dans la gestion des ressources naturelles. Il faudrait faire connaître les expériences couronnées de succès et recueillir des données pertinentes pour persuader les décideurs des avantages économiques à tirer de la régénération des terres, et faire de celles-ci un réel atout économique.

214. La gestion des risques est essentielle pour donner à tous les agriculteurs la confiance nécessaire pour prendre des décisions novatrices en matière de production face aux conditions climatiques, à la maladie, aux risques du marché et au remboursement des prêts. Il est donc nécessaire de mettre au point des outils de gestion des risques, tels que des programmes d'assurance récolte et des systèmes d'alerte rapide.